



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

RECEPISSE DE DECLARATION DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

**Le préfet des Ardennes,
Officier de l'ordre national du mérite,**

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret du 4 décembre 2013 nommant Monsieur Frédéric Perissat en qualité de préfet des Ardennes,

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 25 janvier 1991 délivré à la société Chavanne Ketin pour les installations exploitées 80, avenue de la Marne sur le territoire de la commune de Sedan ;

Vu le récépissé de changement d'exploitant du 13 novembre 2002 transférant le bénéfice de l'autorisation d'exploiter précitée à la société AKERS SEDAN S.A.S située 80 avenue de la Marne sur le territoire de la commune de Sedan (08200);

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-690 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Eléonore Lacroix, Secrétaire Générale de la Préfecture des Ardennes ;

Vu l'extrait Kbis attestant de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 24 décembre 2013 de la société AFS Sedan SAS, immatriculée N° 799 313 689 RCS Sedan, sise au 29, route départementale 08 200 Glaire dont le président est Monsieur Denis Muszalski demeurant 4, rue des 10 potiers 08450 Raucourt et Flaba.

Accuse réception de la lettre du 24 décembre 2013 par laquelle Monsieur Denis Muszalski demande le transfert au bénéfice de sa société « AFS Sedan SAS » sise au 29, route départementale 08 200 Glaire (citée au paragraphe précédent) de l'autorisation d'exploiter appartenant actuellement à la société Akers Sedan SAS située 80 avenue de la Marne sur le territoire de la commune de Sedan (08200) et immatriculée N° 509 541 504 RCS Sedan,

L'autorisation d'exploiter délivrée par arrêté préfectoral du 25 janvier 1991 à la société Chavanne Ketin actuellement détenue par la société « Akers Sedan SAS » est transférée à la société « AFS Sedan SAS » sise au 29, route départementale 08 200 Glaire.

Le nouvel exploitant est tenu de se conformer strictement aux prescriptions de l'arrêté du 25 janvier 1991 mentionné ci-dessus.

Charleville-Mézières, le 26 décembre 2013

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Eléonore Lacroix